

Programme de bourses d'initiation à la recherche en soins palliatifs et de fin de vie pour étudiants du premier cycle

Institut de
soins palliatifs
et de fin de vie

MS Michel-
Sarrazin



UNIVERSITÉ
LAVAL

Programme de bourses d'initiation à la recherche en soins palliatifs et de fin de vie pour étudiants du premier cycle

Table des matières

Liste des acronymes.....	3
1. Contexte	4
2. Objectifs du programme.....	4
3. Montant des bourses offertes	4
4. Périodicité.....	4
5. Critères d'admissibilité	5
6. Critères de sélection	5
7. Exigences particulières pour les étudiant(es) sélectionnés(es)	5
8. Modalités de versement de la bourse	6
9. Avis de décision	6
10. Dépôt du dossier de candidature	6
11. Contact.....	6
12. Référence.....	6

Liste des acronymes

Institut SPFV MS-UL	Institut de soins palliatifs et de fin de vie Michel-Sarrazin – Université Laval
Programme	Programme de bourses de 1 ^{er} cycle pour la réalisation de projets d’initiation à la recherche en soins palliatifs et de fin de vie
SPFV	Soins palliatifs et de fin de vie
UL	Université Laval

1. Contexte

L’Institut de soins palliatifs et de fin de vie Michel-Sarrazin – Université Laval (ci-après l’Institut) a pour mission d’améliorer les soins palliatifs et de fin de vie (SPFV) et démystifier ceux-ci par des activités transdisciplinaires de recherche, d’enseignement et de transfert de connaissances auprès de l’ensemble de la population. De plus, il vise à constituer un carrefour d’échanges et de rencontres entre la communauté universitaire, les milieux de soins, les organismes communautaires ainsi que la population. L’Institut est un facilitateur, un générateur et un promoteur des savoirs scientifiques dans le domaine des SPFV en plus de contribuer à former une relève qualifiée de cliniciens et cliniciennes, de chercheurs et chercheuses ainsi que de gestionnaires capables de relever les nombreux défis associés aux enjeux cliniques et sociétaux de ce domaine (Institut SPFV MS-UL, 2024).

Par la création de ce programme de bourses d’initiation à la recherche pour les étudiants et étudiantes de premier cycle, l’Institut souhaite stimuler de manière attractive la recherche en SPFV tout en contribuant au développement et à la transformation dynamique et en constante évolution de ce domaine.

2. Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme de bourses de premier cycle (ci-après nommé « Programme ») sont les suivants :

1. Initier les étudiants et étudiantes de premier cycle à la recherche dans le domaine des SPFV;
2. Promouvoir la continuité des études au deuxième cycle.

3. Montant des bourses offertes

Dans le cadre de ce Programme, l’Institut prévoit une enveloppe budgétaire annuelle de 8000\$ pour financer deux (2) bourses de 4000\$ pour les étudiants et étudiantes des programmes d’études suivants : droit, médecine, pharmacie, sciences infirmières, sciences sociales et théologies et sciences religieuses.

4. Périodicité

Chaque bourse sera attribuée une fois par année, conditionnellement à la disponibilité des fonds. Les dates de début et de limite de dépôt des dossiers seront déterminées annuellement par le comité d’évaluation des bourses.

5. Critères d'admissibilité

- Être un(e) étudiant(e) inscrit(e) dans un programme de premier cycle en sciences de la santé, sociales ou humaines;
- Être inscrit(e) à temps complet* dans une université au moment du dépôt de la candidature;
- Avoir le statut de citoyen canadien ou citoyenne canadienne, résident(e) permanent(e) ou étudiant(e) de l'international;
- Être supervisé(e) par un(e) chercheur(e) de l'Institut ou acceptant d'en devenir membre;
- Présenter un projet d'initiation à la recherche réaliste en lien avec la thématique des soins palliatifs et de fin de vie, se déroulant sur une durée d'une session (**session d'automne 2025 ou d'hiver 2026**);
- Ne pas avoir bénéficié de cette bourse dans le cadre du programme d'études actuel.

*Pour les étudiants(es) en fin de parcours, il sera possible d'être inscrit à temps partiel, et ce, à condition d'avoir complété l'ensemble des cours de son programme d'études universitaires.

6. Critères de sélection

- Description du projet d'initiation à la recherche (pertinence liée au domaine des SPFV et originalité du projet; réalisme de l'échéancier proposé; nature de l'encadrement prévu par le chercheur responsable) – **50 points**;
- Parcours académique, expérience personnelle et motivation face aux cycles supérieurs et projet de carrière (expérience académique pertinente; reconnaissances, prix, distinctions et bourses; engagement dans la communauté) – **50 points**.

7. Exigences particulières pour les étudiant(es) sélectionnés(es)

- Identifier un chercheur qui agira à titre de responsable de l'encadrement et du soutien pour la réalisation du projet d'initiation à la recherche. Le chercheur doit être membre régulier de l'Institut (liste des membres réguliers) ou accepter d'en devenir membre. Celui-ci doit détenir le statut de professeur dans une université. Le chercheur responsable doit connaître l'intention de l'étudiant(e) de déposer sa candidature pour être en mesure de décrire la nature de l'encadrement et du soutien à offrir;
- Présenter une communication orale sur invitation (conférence ou affiche) ou écrite (article), soit durant la session au cours de laquelle le projet est réalisé, soit au cours de l'année suivant la fin du projet d'initiation à la recherche. La preuve de cette communication (ex. affiche, enregistrement, présentation PowerPoint, etc.) doit être transmise à l'Institut;
- Mentionner la contribution de l'Institut dans tout rapport, article scientifique, compte-rendu ou communication relative au projet d'initiation à la recherche réalisé. Le logo de l'Institut doit être utilisé en toutes circonstances.

8. Modalités de versement de la bourse

Chaque bourse de 4000\$ sera versée en deux (2) versements. Un premier versement de 3000\$ sera versé en début de projet et un second versement de 1000\$ sera versé à la suite de la communication orale ou écrite réalisée à la fin du projet d'initiation à la recherche.

Cette bourse peut être cumulée avec une ou plusieurs autres bourses.

9. Avis de décision

Les demandes de bourse d'initiation à la recherche soumises seront analysées par le comité d'évaluation des bourses. Celui-ci recommandera les candidatures retenues au Comité d'orientation scientifique qui en fera la soumission au Conseil de l'Institut pour approbation finale. Le Conseil de l'Institut sera responsable, via l'adoption d'une résolution, d'octroyer le montant de la bourse à la candidature retenue.

Les modalités de versement seront transmises par l'Institut de soins palliatifs et de fin de vie Michel-Sarrazin – Université Laval. Un avis de décision sera transmis par courriel à l'ensemble des candidats(es).

10. Dépôt du dossier de candidature

La candidature doit être soumise via le répertoire des Bourses et de l'aide financière de l'Université Laval. À la section appropriée du formulaire, vous devrez télécharger une version à jour de votre curriculum vitae.

Pour les étudiants(es) provenant d'une autre université, le dépôt de la candidature doit se faire auprès de l'Institut. Les personnes intéressées sont invitées à contacter un membre de l'équipe de l'Institut par courriel à : institutmichelsarrazin@ulaval.ca. Un lien vers le formulaire de candidature leur sera transmis.

11. Contact

Pour toute question en lien avec ce Programme, les personnes sont invitées à contacter un membre de l'équipe de l'Institut par courriel à : institutmichelsarrazin@ulaval.ca.

12. Référence

Institut SPFV MS-UL. (2024, 11 septembre). Institut de soins palliatifs et de fin de vie Michel-Sarrazin – Université Laval | L'Institut | Mission. <https://institutmichelsarrazin.ulaval.ca/institut/mission>